Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260303-CC_2026_70-DE

Publié le 04/03/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Séance du 3 mars de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 25 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h40.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			Nadia LE HEGARAT
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc	X				
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		Erwan LANCIEN	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine		X			Xavier COMPAIN
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe	X				
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260303-CC_2026_70-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia	X				
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
RAMONÉ Valérie		X			Nathalie COSSE
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique	X				
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			Frédéric LE TURLUER
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène		X			
THOMAS Philippe	X				
TROEGER Eva		X			

En exercice : 57 **présents :** 49 **dont suppléants :** 1 **Votants :** 53 **dont pouvoirs :** 4

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	présence
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260303-CC_2026_70-DE

CC_2026_70 : Administration générale : Commande publique : Autorisation de signature du marché de mise en œuvre du « Programme d'Intérêt Général – Pacte Territorial France Rénov » et suivi-animation de « l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain multisites »

Monsieur le Vice-président rappelle la consultation lancée pour le marché de mise en œuvre du « Programme d'Intérêt Général – Pacte Territorial France Rénov » et suivi-animation de « l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain multisites, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

La CAO s'est réunie le 24 février 2026 afin d'analyser les offres et a attribué les marchés comme suit :

-lot 1 : Mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général - Pacte Territorial France Rénov' (PIG PTFR) - Volet 3 Accompagnement
↳ attribué à SOLIHA pour un montant de 524 930.00 € HT

- lot 2 : Suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain multisites
↳ attribué à URBANIS pour un montant de 763 468.50 € HT.

Vu le CGCT et notamment ses articles L1411-5 et L1414-2,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres et le procès-verbal d'analyse des offres en date du 24 février 2026 tels que joints en annexe,

Considérant que le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres,

Considérant que la commission d'appel d'offres du 24 février 2026 a décidé d'attribuer les marchés à SOLIHA pour le lot 1 et à URBANIS pour le lot 2,

Considérant que monsieur Philippe Le Goux ne prend pas part au vote en tant qu'administrateur de SOLIHA,

Entendu l'exposé de monsieur le vice-président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 52 voix pour,

AUTORISE monsieur le président à signer et notifier les marchés.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

Le secrétaire de séance
Fabien Jousse